

# FLAVESCENCE INFO

N°2 — Mai 2020

Bulletin d'information du

**G DON**  
DES  
BORDEAUX

## LE MOT DU PRESIDENT

Cher(e) collègue,

Depuis 2011, notre GDON s'organise avec des protocoles de lutte efficaces contre la flavescence dorée pour contenir cette maladie de quarantaine et diminuer les traitements sur le territoire.

En s'adaptant à la présence du Covid-19, l'équipe du GDON s'active dans nos vignes, en respectant les conditions sanitaires exigées, pour surveiller l'évolution de la cicadelle de la flavescence dorée et ainsi aménager nos traitements.

Afin de répondre à nos attentes envers les nouvelles technologies, le GDON s'investit dans un projet de télé-détection, et mobilise son expertise pour permettre une recherche des symptômes de la flavescence dorée sur une surface plus importante dans les années à venir.

Bernard Coudert,  
Président du GDON des Bordeaux

## LA CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LA FLAVESCENCE DORÉE COMMENCE MAINTENANT!

### DETECTION!

Les premières larves de *Scaphoideus titanus* (cicadelle de la flavescence dorée) ont été repérées le 20 avril à Saint Emilion.

Elles sont de couleur blanche avec 2 points noirs à l'arrière et sautent lorsqu'elles sont dérangées, contrairement à la larve de la cicadelle verte qui marche en crabe. Pour les voir, il faut retourner les feuilles avec précaution. Vous pouvez les observer facilement, surtout sur les pampres et au cœur du feuillage. Actuellement, les larves visibles mesurent entre 1 et 3 mm.

### NOMBRE ET DATES DE TRAITEMENTS

p.2-3

### TELEDETECTION

p.3

### POURQUOI ARRACHER ?

p.3

### LISTE DES PRODUITS

p.4

### A CONSIGNER

Le nom des parcelles traitées, la date, le produit utilisé, la dose et la surface traitée

### PROTEGER LES ABEILLES

Le fauchage ou la destruction de l'enherbement et le traitement en soirée permettent de protéger ces insectes pollinisateurs

### AGENDA

**MAI:** contrôle de l'arrachage des pieds infectés en 2019 avec la FREDON. Observatoire des maladies du bois, notation de l'eutypiose par votre GDON

**JUIN:** comptages larvaires pour vérifier l'efficacité des traitements par des techniciens du GDON

### A VENIR : FLAVESCENCE INFO N°3

Bulletin avec la présentation des actions du GDON pour la campagne 2020

crédit photo : ©Alban Gilbert  
crédit graphique : ©Clémentine Manon

# TRAITEMENTS OBLIGATOIRES CONTRE LA CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE



## ● QUAND DEVEZ-VOUS TRAITER ?

- 1: traitement du 20 mai au 2 juin
- 1+1: 1<sup>er</sup> traitement du 20 mai au 2 juin ; 2<sup>e</sup> traitement en juillet-août (cf Flavescence Info n°4, 5, 6)
- 2: 1<sup>er</sup> traitement du 20 mai au 2 juin ; 2<sup>e</sup> traitement juillet-août (cf Flavescence Info n°3)
- 2+1: 1<sup>er</sup> traitement du 20 au 26 mai ; 2<sup>e</sup> traitement à la fin de rémanence du produit ; 3<sup>e</sup> traitement en juillet-août (cf Flavescence Info n°4, 5, 6)

SITE INTERNET : Consultez toutes nos informations sur : [www.gdon-bordeaux.fr](http://www.gdon-bordeaux.fr)

Avec l'insecticide Pyrèvert®



Toutes les parcelles contaminées en 2019: 3 applications de Pyrèvert

- 1: traitement du 27 mai au 2 juin
- 1+1: 2 traitements obligatoires: 1<sup>er</sup> traitement du 20 au 26 mai ; 2<sup>e</sup> traitement 8 à 10 jours après
- 2, 2+1, 3: 3 traitements obligatoires: 1<sup>er</sup> traitement du 20 au 26 mai ; 2<sup>e</sup> traitement 8 à 10 jours après le 1<sup>er</sup>; 3<sup>e</sup> traitement 8 à 10 jours après le 2<sup>e</sup>.

NOM DE LA COMMUNE	NB DE TRAITEMENTS	NOM DE LA COMMUNE	NB DE TRAITEMENTS	NOM DE LA COMMUNE	NB DE TRAITEMENTS	NOM DE LA COMMUNE	NB DE TRAITEMENTS	NOM DE LA COMMUNE	NB DE TRAITEMENTS	NOM DE LA COMMUNE	NB DE TRAITEMENTS
ABZAC	1+1	CADILLAC-EN-FRONSADAIS	2	COUTURES	1	HURE	1+1	LOUBENS	2	PINEUILH	1
AILLAS	1+1	CAMARSAC	2+1	CREON	1+1	IZON	1+1	LOUPES	1+1	PLASSAC	1+1
AMBARES-ET-LAGRAVE	2+1	CAMBES	1+1	CROIGNON	2+1	JUGAZAN	1	LOUPIAC	2+1	PLEINE-SELVE	1+1
AMBES	1+1	CAMBLANES-ET-MEYNAC	1+1	CUBNEZAIS	1	JUILLAC	2	LOUPIAC-DE-LA-REOLE	1+1	POMPEJAC	0
ANGLADE	1+1	CAMIRAN	1+1	CUBZAC-LES-PONTS	1+1	LA LANDE-DE-FRONSAC	1+1	LUGAIGNAC	1	POMPIGNAC	1
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	1+1	CAMPS-SUR-L'ISLE	1	CUDOS	0	LA REOLE	1+1	LUGASSON	1	PONDAURAT	1+1
ARVEYRES	1+1	CAMPUGNAN	1+1	CURSAN	1	LA RIVIERE	1+1	PORTER-DE-BENAUZE	1+1	PORCHERES	1+1
ASQUES	1+1	CAPIAN	1+1	DAIGNAC	1+1	LA ROUILLE	1	SAINTE-CROIX-DU-MONT	2+1	SAINT-COME	0
AUBIAC	1	CAPLONG	1	DARDENAC	1+1	LA SAUVE	1+1	SAINTE-EULALIE	1+1	SAINT-DENIS-DE-PILE	1+1
AURIOLLES	1+1	CARBON-BLANC	2+1	DAUBEZE	1+1	LABESCAU	1+1	SAINTE-FLORENCE	1+1	SAINT-LEON	1+1
AUROS	2	CARDAN	1+1	DIEULIVOL	1	LADAUX	1	SAINT-MAIXANT	1+1	SAINT-LOUBERT	1+1
BAGAS	2+1	CARIGNAN-DE-BORDEAUX	2+1	DONNEZAC	1	LADORCE	1	SAINT-MARIENS	0	SAINT-LOUBES	1+1
BAIGNEAUX	1	CARS	1+1	DONZAC	1+1	LAMOYTHE-LANDERON	1+1	SAINT-MARTIAL	2+1	SAINT-LOUIS-DE-MONT-FERRAND	1+1
BARIE	1+1	CARTELEGUE	1+1	DOULEZON	1+1	LANDER-ROUAT	1+1	SAINT-MARTIN-DE-LAYE	0	SAINT-LOUIS-DE-MONT-FERRAND	1+1
BARON	1+1	CASSEUIL	2+1	ESCOUSSANS	1+1	LANDERROUET-SUR-SEGUR	1+1	SAINT-MARTIN-DE-PAUL	1+1	SAINT-MAIXANT	1+1
BASSANNE	1	CASTELMORON-D'ALBRET	1	ETAULIERS	1	LANGOIRAN	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SESCAS	1+1	SAINT-MAIXANT	1+1
BASSENS	2+1	CASTELVIEL	1+1	EYNESSE	1+1	LAPOUYADE	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BAURECH	1+1	CASTETS-ET-CASTILLON	1+1	FARGUES-SAINT-HILAIRE	1	LAROUQUE	2+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BAYAS	0	CAUDROT	1+1	FLAUJAGUES	1	LARUSCADE	1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BAZAS	1	CAUMONT	1	FLOIRAC	1	LATRESNE	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BEGUEY	1+1	CAUVIGNAC	1	FLOUDES	1	LAVAZAN	0	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BELLEBAT	2+1	CAVIGNAC	1	FONTET	1+1	LE FIEU	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BELLEFOND	1+1	CAZATS	1+1	FOSSÉS-ET-BALEYSSAC	2+1	LE NIZAN	1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BERSON	1+1	CAZAUGITAT	1	FOUR	1+1	LE PIAN-SUR-GARONNE	2+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BERTHEZ	1	CENAC	1	FRONSAC	1+1	LE POUT	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BEYCHAC-ET-CAILLAU	2+1	CENON	1	FRONTENAC	1+1	LE PUY	1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BIEUJAC	1+1	CESSAC	1	GABARNAC	1+1	LE TOURNE	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BIRAC	0	CEZAC	0	GAJAC	0	LERM-ET-MUSSET	0	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BLAIGNAC	1+1	CHAMADELLE	0	GALGON	1+1	LES BILLAUX	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BLASIMON	1+1	CHAMADELLE	0	GANS	1	LES EGLSOTTES-ET-CHALAURES	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BLAYE	0	CIVRAC-DE-BLAYE	0	GAURIAGUET	1+1	LES ESSEINTES	2+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BLESIGNAC	1	CIVRAC-SUR-DORDOGNE	1+1	GENERAC	1+1	LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BONNETAN	2	CLEVRAC	1	GENISSAC	1+1	LES PEINTURES	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BONZAC	0	COIMERES	1+1	GENSAC	1+1	LESTIAC-SUR-GARONNE	2+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BORDEAUX	0	COIRAC	1+1	GIRONDE-SUR-DROPT	2+1	LIGNAN-DE-BAZAS	0	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BOSSUGAN	1	COUBEURAC	1	GORNAC	2+1	LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BOULIAC	2+1	COURPIAC	1+1	GOURS	1+1	LES PEINTURES	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BOURDELLES	2	COURS-DE-MONSEGUR	1+1	GREZILLAC	1+1	LES PEINTURES	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BRANNE	1+1	COURS-LES-BAINS	1+1	GRIGNOLS	1+1	LES PEINTURES	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BRANNENS	2	COUTRAS	1+1	GUILLAC	1+1	LES PEINTURES	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BRAUD-ET-SAINT-LOUIS	0			GUITRES	1	LES PEINTURES	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
BROUQUEYRAN	2			HAUX	1+1	LES PEINTURES	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
CABARA	1+1					LES PEINTURES	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
CADARSAC	1					LES PEINTURES	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0
CADILLAC	1+1					LES PEINTURES	1+1	SAINT-MARTIN-DE-SOUDIAAC	1+1	SAINT-MARIENS	0

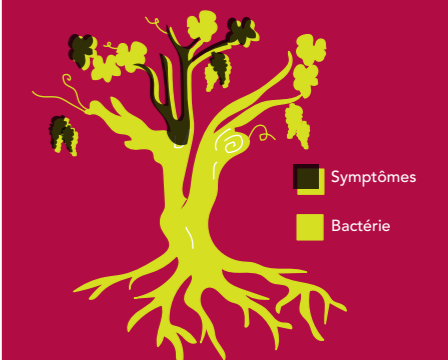
## COMMENT OPTIMISER LE TRAITEMENT ?

Épampez quelques jours avant de traiter: les pampres sont une zone prisée par les larves de cicadelle. En les éliminant avant le traitement, vous contraignez les larves à migrer dans la zone traitée et vous améliorez ainsi l'efficacité du traitement. Éliminez aussi toute repousse de vigne non cultivée. En effet, toute vigne non traitée est un refuge pour les cicadelles de la flavescence dorée qui peuvent coloniser à nouveau votre parcelle en fin de rémanence du produit.

## TELEDETECTION

En partenariat avec l'IFV et le laboratoire de recherche IMS, le GDON mobilisera son expertise pour la conception d'un outil de détection des symptômes de flavescence dorée via une caméra placée sur les vendangeuses. Le projet, lancé le 14 avril, comprend de l'acquisition d'images sur le terrain dès cet été. *Projet financé par l'Agence Nationale de la Recherche*

## POURQUOI ARRACHER ?



Les symptômes sur la vigne ne sont visibles que sur le feuillage, le raisin ou le rameau.

Pourtant, la totalité du pied est infecté, la bactérie circulant dans toute la sève du greffon au porte-greffe. Pour cette raison, il faut procéder à un arrachage total.

# LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE LA CICADILLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

## LISTE DES PRODUITS MISE A JOUR LE 16 AVRIL 2020

Ce document récapitule les homologations réglementaires mais ne constitue pas une préconisation d'emploi. Avant tout usage, nous vous invitons à consulter un conseiller viticole pour adapter au mieux le choix du produit à appliquer. Les doses sont indiquées uniquement pour traiter contre la cicadelle de la flavescence dorée.

\* Les Zones Non Traitées (ZNT) sont toutes fixées à 0 mètre dans le cadre de la lutte obligatoire contre la cicadelle de la flavescence dorée. Pour tout autre usage avec la même dose, les distances indiquées correspondent à la ZNT aquatique.

### ACRINATHRINE

#### ORYTIS. JOKARI. FLANKER

Pyréthroïde de synthèse  
EW, 0,2 L/ha  
DAR 28 jours, DRE 48 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 50 mètres)  
Classe de danger H351 H373 H400 H410  
Applications max : 2  
Contre acariens, cicadelles des grillures, thrips  
CMR 2 : susceptible de provoquer le cancer

### ALPHAMETHRINE

#### MAGEOS MD. CLAMEUR. ASTOR MD. VORAX MD

Pyréthroïde de synthèse  
WG, 0,07 kg/ha  
DAR 14 jours, DRE 12 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 20 mètres)  
Classe de danger H302 H335 H373 H400 H410  
Applications max : 2  
Contre altises, noctuelles, pyrales, tordeuses  
Mention Abeille

#### ASTOR. VORAX

Pyréthroïde de synthèse  
EC, 0,1 L/ha  
DAR 14 jours, DRE 48 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 20 mètres)  
Classe de danger H302 H335 H373 H400 H410  
Applications max : 2  
Contre chenilles bourruées, altises, tordeuses  
Mention Abeille

### FASTAC

Pyréthroïde de synthèse  
EC, 0,2 L/ha  
DAR 14 jours, DRE 48 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 20 mètres)  
Classe de danger H226 H301 H304 H317 H332 H335 H336 H373 H400 H410  
Applications max : 2  
Contre tordeuses, noctuelles, noctuelles terricoles, altises, pyrales  
Mention Abeille

### BETACYFLUTHRINE

#### DUCAT. BULLDOCK STAR. CAJUN

Pyréthroïde de synthèse  
EC, 0,7 L/ha  
DAR 14 jours, DRE 48 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 50 mètres)  
Classe de danger H226 H302 H304 H317 H318 H332 H336 H410  
Applications max : 2  
Contre altises, metcalfa, cicadelles des grillures, cigariers, coupe-bourgeons, eulia, pyrales, tordeuses

### CYPERMETHRINE

#### SHERPA 100 EW. CYPERFOR 100 EW. APHICAR 100 EW

Pyréthroïde de synthèse  
EW, 0,3 L/ha  
DAR 7 jours, DRE 48 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 50 mètres)  
Classe de danger H315 H317 H335 H410  
Applications max : 2  
Contre tordeuses, noctuelles terricoles, cicadelles des grillures

#### SHERPA 100 EC. APHICAR

Pyréthroïde de synthèse  
EC, 0,3 L/ha  
DAR 7 jours, DRE 24 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 50 mètres)  
Classe de danger H302 H304 H315 H318 H336 H410  
Applications max : 2  
Contre tordeuses, noctuelles terricoles

#### CYPLAN. CYPRINE 100. CYTHRINE L. CYPERMETRAN EC. ERICINE PLUS

Pyréthroïde de synthèse  
EC, 0,3 L/ha  
DAR 21 jours, DRE 24 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 50 mètres)  
Classe de danger H226 H302 H304 H315 H319 H335 H336 H410  
Application max : 1  
Contre tordeuses, eulia, cicadelles des grillures

### CYTHRINE MAX. PROFI CYPER MAX.

CYPLAN MAX. COPMETHRINE  
Pyréthroïde de synthèse  
EC, 0,06 L/ha  
DAR 21 jours, DRE 24 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 50 mètres)  
Classe de danger H226 H304 H315 H318 H332 H335 H336 H410  
Application max : 1  
Contre tordeuses, cicadelles des grillures, eulia  
Mention Abeille

### DELTAMETHRINE

#### DECIS PROTECH. PEARL PROTECH. SPLIT PROTECH

Pyréthroïde de synthèse  
EW, 0,5 L/ha  
DAR 14 jours, DRE 12 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 20 mètres)  
Classe de danger H226 H410  
Applications max : 3  
Contre altises, cicadelles des grillures, metcalfa, cigariers, coupe-bourgeons, tordeuses, thrips, drosophiles, eulia, noctuelles terricoles, pyrales  
Mention Abeille

#### DECLINE I.5 EW. JABAL

Pyréthroïde de synthèse  
EW, 0,5 L/ha  
DAR 14 jours, DRE 12 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 20 mètres)  
Classe de danger H400 H410  
Applications max : 3  
Contre altises, cicadelles des grillures, metcalfa, cigariers, coupe-bourgeons, tordeuses, thrips, drosophiles, eulia, noctuelles terricoles, pyrales  
Mention Abeille

#### VIVATRINE EW. DELTASTAR

Pyréthroïde de synthèse  
EW, 0,5 L/ha  
DAR 14 jours, DRE 12 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 20 mètres)  
Classe de danger H400 H410  
Applications max : 3  
Contre altises, cicadelles des grillures, metcalfa, cigariers, coupe-bourgeons, tordeuses, thrips, drosophiles, eulia, noctuelles terricoles, pyrales

### ESFENVALERATE

#### MANDARIN PRO. JUDOKA. TATAMI GOLD. COUNTRY GOLD. TOLEDE GOLD. TATAMI. MANDARIN GOLD. JUDOKA GOLD

Pyréthroïde de synthèse  
EW, 0,3 L/ha  
DAR 21 jours, DRE 12 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 20 mètres)  
Classe de danger H302 H400 H410  
Applications max : 2  
Contre altises, pyrales, metcalfa  
Mention Abeille

### ETOFENPROX

#### TREBON 30 EC. UPPERCUT

Pyréthroïde de synthèse  
EC, 0,3 L/ha  
DAR 14 jours, DRE 48 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 50 mètres)  
Classe de danger H304 H315 H318 H336 H362 H400 H410  
Application max : 1  
Contre tordeuses, cicadelles des grillures, metcalfa  
CMR : toxique pour l'allaitement

### GAMMA-CYHALOTHRINE

#### NEXIDE. ARCHER

Pyréthroïde de synthèse  
CS, 0,1 L/ha  
DAR 10 jours, DRE 48 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 50 mètres)  
Classe de danger H317 H373 H400 H410  
Applications max : 3

### LAMBDA-CYHALOTHRINE

#### KARAKAS. ALICANTE. LAMBDATINE. CORDOBA

Pyréthroïde de synthèse  
CS, 0,125 L/ha  
DAR 7 jours, DRE 12 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 50 mètres)  
Classe de danger H302 H332 H400 H410  
Applications max : 2  
Contre tordeuses, metcalfa, cicadelles des grillures, eulia

#### KARATE ZEON. SCIMITAR. KARATE XFLOW. SENTINEL PRO. TRAF0. KUSTI. KARAIBE PRO. NINJA PRO

Pyréthroïde de synthèse  
CS, 0,125 L/ha  
DAR 7 jours, DRE 48 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 50 mètres)  
Classe de danger H302 H317 H332 H400 H410  
Applications max : 2  
Contre coupe-bourgeons, chenilles bourruées, cigariers, altises, acariens, cicadelles des grillures, thrips, tordeuses, metcalfa, drosophiles, eulia, noctuelles terricoles, pyrales

### PYRETHRINES

#### PYREVERT. GREENPY

Pyrèthre naturel  
EC, 1,5 L/ha  
DAR 28 jours, DRE 12 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 50 mètres)  
Classe de danger H400 H410  
Applications max : 3  
Autorisé en AB



### TAU-FLUVALINATE

#### MAVRİK FLO. KLARTAN. TALITA. EVURE. TALITA UP. MAVRIK UP. KLARTAN UP. MAVRIK SMART. KLARTAN SMART. KLARTAN L.I.F.E. MAVRIK L.I.F.E. TALITA SMART. TALITA L.I.F.E

Pyréthroïde de synthèse  
EW, 0,2 L/ha  
DAR 21 jours, DRE 12 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 50 mètres)  
Classe de danger H400 H410  
Applications max : 2  
Contre acariens, cicadelles des grillures, metcalfa, thrips  
Mention Abeille

### ZETACYPERMETHRINE

#### FURY 10 EW. SATEL. MINUET 10 EW

Pyréthroïde de synthèse  
EW, 0,15 L/ha  
DAR 14 jours, DRE 48 heures  
ZNT\* 0 mètre (autre usage : 50 mètres)  
Classe de danger H302 H317 H332 H373 H400 H410  
Application max : 1  
Contre tordeuses

DAR : Délai Avant Récolte

DRE : Délai de Réentrée  
12 heures minimum en Gironde (6 heures en dehors)

ZNT : Zone Non Traitée

CMR : Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique

Pour toute autre utilisation, renseignez-vous sur :

<https://ephy.anses.fr>

<http://www.phytodata.com/>

**G DON**  
DES  
BORDEAUX  
ensemble contre la flavescence

Sophie Bentéjac

Directrice

Morgane Le Goff

Responsable Technique

1, route de Pasquina  
33750 Beychac et Caillau  
05 56 85 96 02  
gdon@gdon-bordeaux.fr  
www.gdon-bordeaux.fr